

DÉCISION DU MAIRE

23 / 137

Le Maire de la Commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 22/37 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune de Montgeron a la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du dispositif "FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux",

Considérant le projet de rénovation énergétique et thermique du COSEC Marie Eyquem, situé chemin des Vallées à Montgeron, pour un montant de dépenses éligibles de 1 571 183,38 € HT,

Considérant l'inscription de ce programme de travaux au budget 2023,

DECIDE

- Article 1^{er}** De programmer l'opération de rénovation énergétique et thermique du COSEC Marie Eyquem, situé chemin des Vallées pour un montant de 1 571 183,38 € HT,
- Article 2** De solliciter le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 757 046,70 €,
- Article 3** De s'engager :
- sur le plan de financement annexé,
 - sur une participation minimale au montant total des travaux selon les dispositions légales en vigueur,
- Article 4** D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande d'aide financière,
- Article 5** Que les crédits sont prévus au budget de la commune,
- Article 6** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la Commune de Montgeron est chargée de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet, et notifiée aux intéressés.

Article 7

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Fait à Montgeron, le 17 JUIL. 2023



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Plan de financement du projet: Rénovation énergétique et thermique du COSEC Marie Eyquem

Estimation des Dépenses HT	Estimation des Recettes
Déposes, Isolation Bardage métallique extérieur - Étanchéité façades polycarbonate	Apport de la commune de Montgeron
Renforcement de Charpente bois	Subvention Agence Nationale du Sport
Démolitions intérieures - Petite maçonnerie - Cloisons - Faux-Plafonds	Subvention au titre du Fonds Vert
Menuiseries extérieures aluminium	
Menuiseries intérieures bois - Bardage bois extérieur	
Carrelages - faïences	
Peintures – Sols souples	
Electricité	
Plomberie Chauffage Ventilation	
Total Hors taxes	Total
1 571 183,38 €	1 571 183,38 €

Fait à Montgeron
Le 17 July 2023



Sylvie CARILLON
 Maire de Montgeron
 Conseillère régionale d'Ile-de-France

